

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014

Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean Louis. MATHIAS Jean Marc. PALLOT Jean Paul. DEMORTIERE André. Mmes COLLIER Madeleine. GERMAIN Yvonne. SEURRE Fabienne. CHAZEAU Geneviève. JAFFRE Agnès. PALLOT Annie. DESCOURS Céline.

Absents excusés : M. PICHARD Bruno.

Mme LELIEVRE Nathalie qui a donné procuration à Mme COLLIER Madeleine  
M. BERLAND Stéphane qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert  
Mme SEURRE Fabienne qui a donné procuration à M. FOURNIER Jimmy  
Mme BIRON Michèle qui a donné procuration à M. PALLOT Annie

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire en l'absence de Mme COLLIER

M. Jean Marc MATHIAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014.

Préalablement Monsieur le Maire souhaite préciser que lors de cette dernière réunion, au chapitre du traitement des boues de la station de La Cale, Madame PALLOT est intervenue pour affirmer que la teneur en cuivre de celles-ci était parfois supérieure à la norme depuis 2008. Or Monsieur le Maire a recherché les bilans des analyses et contrairement à cette affirmation, en 2008 il n'y a eu aucun dépassement, ni en pointe, ni en moyenne, cette affirmation est fautive et donc mensongère. Les mêmes bilans font apparaître, comme il l'avait dit qu'à partir de 2011, il y a des dépassements en pointes puis dans les années qui suivent, en moyenne. Par ailleurs, un courrier de la police de l'eau précise qu'en 2013 les boues de la station épandues n'auraient pas dû l'être.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2014 est approuvé par 12 voix POUR et 4 CONTRE.

### **1 – ACHATS DE MATERIELS**

#### **1-1 Achat mini pelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire d'acquérir une mini pelle d'occasion afin de ne pas avoir recours à des locations onéreuses répétées d'un tel matériel pour à la fois les travaux du service général de la commune mais également les travaux de renouvellement des canalisations du service des eaux. Maire et adjoints ont recherché les modèles et prix pouvant convenir aux besoins. De ces recherches il est apparu que Kleber-Malécot fournisseur de l'actuel tractopelle était le mieux placé, y compris compte tenu de la proximité de l'établissement, et par ailleurs chargé de l'entretien de ce tractopelle. Parmi un large choix a été retenu un modèle EC 55 ayant 3 750 heures au prix de 21 500 € HT utilisé uniquement au centre d'enfouissement de Chagny.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS le Conseil décide de l'achat du matériel proposé par Kleber Malecot au prix de 21 500 € HT.

## **Financement de la mini pelle**

Compte tenu de l'utilisation qui en sera faite, Monsieur le Maire propose que l'achat soit supporté à part égale entre le budget de la commune et le budget du Service de l'eau pour lequel l'amortissement se fera sur 20 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS le financement proposé est accepté.

## **1-2 Acquisition d'un bloc sanitaire PRM**

Monsieur le Maire expose au Conseil que, pour répondre aux exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la commune doit se doter de sanitaires adaptés. L'aménagement des toilettes du bourg étant impossible, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un bloc préfabriqué équipé semi-automatique. Il pourrait être implanté à l'entrée du Champ de Foire sous les platanes, côté rue du vieux cimetière où sont disponibles l'eau, l'assainissement et l'électricité. Ont été consultés les Ets FRANCIOLI et Mobilier Urbain du Beaujolais qui ont proposé des ensembles similaires aux prix respectifs de 30 789 € HT et 19 500 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la solution la moins onéreuse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande à Mobilier Urbain du Beaujolais pour une unité au prix de 19 500 € HT, la commune réalisant la dalle et les branchements.

## **1-3 Achat d'un ensemble motopompe d'arrosage**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrosage des massifs et jardinières deux fois par semaine représente 16 H de main d'œuvre dont près de la moitié passée à remplir les arrosoirs et de les vider, parfois dans des conditions contestables. L'ensemble, vu en fonctionnement à Paray-le-Monial ne nécessite plus, pour cette tâche, qu'une personne et donc une économie non négligeable en personnel qui sera mieux utilisé à d'autres activités. Ont été consultés les Ets MICHAUD de BLANZY. Ils proposent ce matériel motopompe HONDA avec accessoires d'aspiration et d'arrosage au prix de 1 069.16 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION décide de l'acquisition auprès des Ets MICHAUD motoculture de BLANZY d'un groupe motopompe au prix, tout équipé, de 1 069.16 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à passer commande.

## **1-4 Achat pompe de reprise station de Corbary**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est urgent de rééquiper la station de Corbary en matériel de reprise afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du réseau de distribution pour remédier à la désinstallation insensée conduite en 2011. En effet depuis cette date avec le renouvellement d'une pompe, la seconde a été depuis abandonnée, abandon la rendant inutilisable car les paliers et presse-étoupe, non entretenus, sont aujourd'hui irrémédiablement détruits. Pour cette seconde unité de pompage identique à l'existante ont été consultés la Lyonnaise des Eaux qui a remis un devis arrêté à 5 574 € HT, les Ets RAVEY qui ont remis un devis arrêté à 8 568 € HT et les Ets KSB qui ont remis un devis arrêté à 7 715 € HT. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, décide de passer commande à la Lyonnaise des Eaux pour la somme de 5 574 € HT. Monsieur le Maire précise encore que

cette nouvelle unité de pompage sera dotée d'un variateur de vitesse électronique afin d'ajuster le débit de reprise au débit d'exhaure. Pour l'installation et le renouvellement de la tuyauterie fortement dégradée de la station de reprise, des entreprises seront consultées ultérieurement.

## **2 - DM N°1 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget de la commune afin de pouvoir financer l'acquisition de matériels supplémentaires et divers travaux de voirie.

Monsieur le Maire propose de transférer des crédits du programme 142 « Pont du Marot », compte 2138 - 40 000 € à répartir entre le programme 601 « Acquisition de matériels » compte 21571 + 13 000 € et le compte 2188 du même programme + 17 000 € et le compte 2152 « Installation de voirie » + 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 4 ABSTENTIONS, décide de transférer ces crédits.

## **3- ECLAIRAGE PUBLIC « REMPLACEMENT MATERIEL VETUSTE »**

Pour l'année 2014 il a été prévu le remplacement de matériels vétustes par le SYDESL. Cela concerne 42 foyers lumineux pour un montant de 10 951.93 € HT. Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL précise notamment un coût de 5 500 € HT à la charge de la commune.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)

\* donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 5 500 € HT sous réserves d'éventuelles dépenses imprévues ;

\* dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL

\* autorise le maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence

\* autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant : EDF Collectivité – service client Est – bat A - 40 avenue Françoise GIROUD BP 77056 21070 DIJON CEDEX l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat.

\* se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

## **4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un abribus qui serait implanté vers la salle polyvalente ou la gendarmerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

## **5 - CONVENTION OCCUPATION EXCEDENT DE TERRAIN « OBSEIGNE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que le GAEC GENEVOIS de DOMPIERRE SOUS SANVIGNES, à qui il avait été accordé par délibération n°2014-12 d'occuper l'excédent de terrain d'Obseigne, s'est vu refuser l'autorisation d'exploiter les terrains de M. BAUDOT et qu'ainsi il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le nouvel exploitant, la SCEA MUSIK d'OUDRY. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre la SCEA MUSIK et la commune aux mêmes conditions soit avec une participation annuelle de 7.63 €.

## **6 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHIDDES DU REFUGE FOURRIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune de CHIDDES demande son retrait du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge-Fourrière puisqu'elle intègre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la Communauté de Communes du Clunisois qui possède cette compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de CHIDDES du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge-Fourrière, qui ne sera donc plus adhérente au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Arrivée de Madame Madeleine COLLIER à 19h45.

## **7 - RAPPORT EAU 2013**

Monsieur le Maire donne la parole à M. LORTON Nicolas.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, de la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et à compter de 2009, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site internet. Ceux-ci permettent de calculer la redevance que devra verser le service en cas de mauvais résultats.

Monsieur LORTON Nicolas donne lecture au Conseil du rapport de l'eau pour l'année 2013 :

- service géré au niveau communal
- compétences : production et distribution
- existence d'un schéma de distribution et d'un règlement de service
- exploitation en régie
- 1589 habitants sont desservis
- convention d'import avec le SIE Bourbince / Oudrache via SAUR pour le secours et avec la CCM via VEOLIA pour l'alimentation de 6 habitants (3 abonnés) au Minerai
- abonnements domestiques : -20 (HLM C) + 3
- Abonnements jardin/agricole : + 2

- prélèvement au puits des Liments : 178 381 m<sup>3</sup> → + 15.76 %  
Volume produit à la station de Corbary : 178 381 m<sup>3</sup>
- achat d'eau : 474 m<sup>3</sup> à la SAUR  
320 m<sup>3</sup> à VEOLIA     $\Sigma$  + 98%
- vente d'eau : domestique : 81 080 m<sup>3</sup>  
non domestique 10 534 m<sup>3</sup>     $\Sigma$  - 12.31 %
- volume de service : 8 400 m<sup>3</sup>
- ⇨ pertes 79 161 m<sup>3</sup> soit 44 % de la production
- tarifs + 0.07 € au 01/01/2014
- frais d'accès : ↗ SMIC  
Branchement 807 € → 900 €    + 11.52 %
- facture type 120 m<sup>3</sup> : 131 € → 139.40 €    + 6.41 %
- recettes : vente d'eau : - 8.9 %  
travaux : - 41.09 %  
autres : + 1.15 %     $\Sigma$  -11.94 %
- qualité : 100 % conformes
- indice avancement protection = 70
- rendement du réseau NC 4.136 m<sup>3</sup>/km/j  
Pertes : 3.739 m<sup>3</sup>/km/j
- taux renouvellement réseau : 0.414 %
- nb total de branchement : 989 → 974    Plomb = 0
- travaux engagés 2013 : 22 400 → subvention 12 500 (schéma directeur)
- dette = 0
- projets 2014 : La Loge : 10 000 €  
Pompe de reprise : 15 000 €

Monsieur Nicolas LORTON fait remarquer à Mme PALLOT Annie et M. PALLOT Jean Paul que les résultats qu'ils avaient avancés lors de la réunion de conseil du 17 mars 2014 et qui avaient été volontairement non retranscrits au PV, du fait des échéances électorales, sont vérifiés aujourd'hui et identiques à ce qui avaient été présentés au CA 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de l'eau de l'exercice 2013.

## **8 – RAPPORT ASSAINISSEMENT 2013**

Monsieur le Maire donne la parole à M. LORTON Nicolas.

Monsieur LORTON Nicolas donne lecture au Conseil du rapport de l'assainissement collectif pour l'année 2013.

- service géré au niveau communal
- compétences : collecte/transport/dépollution
- existence plan de zonage
- exploitation en régie
- 1085 habitants desservis
- abonnements : - 20 (HLMC C) + 3
- volumes facturés : 37 152 m<sup>3</sup> : - 0.39 %

- linéaires réseaux : 10.26 kms
- station → TMS + 8.67 %
- tarifs : TVA 7 % → 10 % + 42.86 %
- frais d'accès : 807 € → 900 € + 11.52 %
- facture type 120 m3 : 146.37 € → 150.48 € + 2.81 %
- recettes : 45 620 € → 44 440 -2.59 %
- taux de desserte : 85 %
- indice de connaissance/gestion patrimoniale : 80
- taux boues évacuées : 5.85 TMS **non conformes**
- travaux engagés : 1 845 € clarificateur
- Etat dette : 28 168.52 €
- amortissements : 16 236.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de l'assainissement de l'exercice 2013.

## **9- RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la poursuite des réflexions et consultations pour être en mesure de proposer à la rentrée de septembre 2014 des activités périscolaires gratuites à tous les enfants qui le souhaiteront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30. Pour cela, la commune devra faire appel à des personnes diplômées, mais aussi à des bénévoles. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Madeleine COLLIER. Madame COLLIER présente les **activités qui seront proposées pendant les TAP à la rentrée 2014/2015** par des intervenants qui sont pour la plupart diplômés : cirque, gymnastique, lutte, danse modern'jazz, aérobic, loisirs créatifs, couture, zumba, rugby, musique, informatique, roller, dessin, conte animé, jeux de société .... Elle informe également qu'une réunion publique sur les rythmes scolaires aura lieu le mardi 22 juillet au Mille Club à 20h00. Les parents seront conviés rapidement par lettre. Madame PALLOT Annie indique que la communauté de communes du Charolais peut prêter des jeux. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer les éventuelles conventions et/ou contrats avec les partenaires sollicités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer les éventuelles conventions et/ou contrats pour permettre la mise en place des activités à la rentrée de septembre 2014. Monsieur le Maire félicite Madeleine COLLIER ainsi que Céline DESCOURS, Fabienne SEURRE, Nathalie LELIEVRE et Jimmy FOURNIER pour leur travail et leur implication. **Une réunion d'information aura lieu le 22 juillet 2014 à 20H00 au Mille Club.**

## **10 – SUBVENTION 2014**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'OS Mouton Charollais par lequel est sollicité le concours de la commune pour l'organisation du 52<sup>ème</sup> Concours national du Mouton Charollais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'OS Mouton Charollais une subvention de 500 € qui englobe une subvention de fonctionnement et la prise en charge de repas offerts par la commune à des invités français ou étrangers complétée par les prestations habituelles en main d'œuvre.

## **11 – ANNULATION LOCATION SALLE ESPACE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Compagnie Grain de Folie par lequel est « exigé » le remboursement de la location de la salle ESPACE des 04 et 05 avril 2015. Monsieur le Maire informe Madame JAFFRE qu'elle ne peut ni prendre part à la délibération ni prendre part au vote étant donné qu'elle est présidente de la dite compagnie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, accepte le remboursement à condition que la salle soit relouée à cette même date.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **PROJET SALLE D'EVOLUTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de salle d'évolution aux écoles établi par Monsieur BONNIAUD, architecte DPLG validé par Monsieur l'architecte des Bâtiments de France. Cette salle serait constituée en majeure partie du volume du préau actuel des classes de maternelle pour 137 m<sup>2</sup> puis d'une salle annexe de 40 m<sup>2</sup> prise sur l'espace vert résiduel encastré dans les divers bâtiments. Cette construction permettra par ailleurs la suppression des anciens sanitaires et offrira une nouvelle surface couverte ouverte à usage de préau. Ceux qui disaient que cela n'était pas possible, faute d'espace, seront déçus.

La majorité au Conseil Municipal va s'employer à cette réalisation et tenter d'offrir pour la rentrée de septembre 2015 ce nouvel équipement aux élèves et enseignants.

### **CONVENTION PACK TRANQUILITE GAZECHIM**

Monsieur le Maire a signé une convention avec Gazechim, fournisseur de chlore, pour le fonctionnement de la station de traitement de Corbary. Elle consiste en une location d'une bouteille d'une contenance de 30 kg qui à la différence des bouteilles qui sont notre propriété n'a pas à subir les délais d'épreuve, ce qui permet une rotation rapide.

### **ACQUISITION D'UNE PLATEFORME INDIVIDUELLE TELESCOPIQUE**

Ayant découvert que les personnes chargées du ménage notamment aux écoles ne disposaient pas du matériel adapté aux règles de sécurité en vigueur, j'ai décidé de l'acquisition d'une plate-forme individuelle télescopique au prix de 1 285.00 € HT auprès de Manutan.

### **CONTRAT AIDE**

Monsieur DARROUX ayant exprimé le souhait de quitter son emploi communal, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris contact avec Pôle Emploi pour offrir un contrat aidé à un jeune ayant la formation requise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.